

**AIDE AUX PROJETS STRUCTURANTS
OU INNOVANTS DE**

L'ÉCONOMIE SOCIALE

ET

SOLIDAIRE



Votre structure relève de l'économie sociale et solidaire et vous souhaitez bénéficier d'une aide pour un **projet répondant aux besoins du territoire, qui favorise l'innovation sociale et/ou la création d'emplois ?**

Guingamp-Paimpol Agglomération apporte une aide pouvant aller jusqu'à **5 000 €** afin de soutenir les projets de création et de développement d'activités présentant un caractère novateur, apportant une réponse à des besoins non ou peu couverts sur le territoire ou générant de la valeur économique et des créations d'emplois.

Critères d'éligibilité :

Sont prioritaires, les entreprises de l'économie sociale et solidaire :

- ✓ Existantes ou en création, sur le territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération ;
- ✓ Dont l'action concourt au dynamisme de la vie locale ;
- ✓ Contribuant à l'intérêt général : la lutte contre les inégalités sociales, les inégalités femmes/hommes, la fracture numérique, le lien social, la mixité sociale ou intergénérationnelle, le développement durable du territoire.

D'autres types de structures porteuses de projets d'innovation sociale répondant à des besoins du territoire peuvent aussi être éligibles

Les dépenses sont subventionnées à hauteur de **80%** lorsqu'il s'agit de nouvelles activités (**50%** pour les structures en développement). Elles peuvent concerner les investissements immatériels, les coûts salariaux chargés, les investissements en matériel, les petits travaux d'aménagement de locaux...

Un avis de l'ADESS est requis lors de l'instruction de la demande d'aide.

⚠ Attention, le porteur de projet ne doit pas avoir engagé de dépense avant de déposer un dossier de demande d'aide.

Contact :

OLIVIER CRAS

Chargé de mission emploi, formation et Economie sociale et solidaire

Service Accompagnement des entreprises

Direction Économie

☎ 02 96 40 23 88 - 07 88 23 78 69

✉ o.cras@guingamp-paimpol.bzh